

Bilan 2021 de la qualité de l'air

Corrèze

Atmo Nouvelle-Aquitaine

Atmo Nouvelle-Aquitaine en bref

VIE DE L'ASSOCIATION



44 ans
d'expériences



Agrément du
ministère de
l'Écologie

Membre de
la fédération

Fédération des associations
de surveillance de la
qualité de l'air



3 normes
ISO 9001
ISO 14001
ISO 45001



**Accréditation
COFRAC**

Portée disponible sur
www.cofrac.fr – n°1-6354
Essais air ambiant /
air intérieur



36 administrateurs
(9 par collège)



1 équipe
De près de
40 salariés



3 pôles
Bordeaux
La Rochelle
Limoges



**4,5 millions
d'euros**
de budget de
fonctionnement

Missions et expertise



SURVEILLER 24H/24 l'air de votre région

- indice quotidien de l'air
- respect des valeurs réglementaires
- prévision de pic de pollution



ÉTUDIER pour améliorer les connaissances

- Caractérisation des particules
- Démarche odeurs
- Pesticides
- Particules ultrafines
- Pollens



Les missions de l'observatoire s'inscrivent dans :
- Plan Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA)*
en cohérence avec le Plan National de Surveillance de la qualité de l'air (PNSQA)

**conformément à l'arrêté ministériel du 16 avril 2021*



PRÉVOIR les épisodes de pollution

- exploiter les modèles de prévision
- alerter les autorités
- diffuser les bons gestes



ACCOMPAGNER les décideurs dans leurs plans d'actions

- PPA
- PCAET
- Urbanisme



INFORMER pour sensibiliser

- informer au quotidien
- former

Le dispositif de surveillance

RESEAU DE MESURE PERMANENT

- Directive européenne et code de l'environnement
- Une quarantaine de stations fixes – 24H/24 7J/7J



CAMPAGNE DE MESURE

- Directive européenne et code de l'environnement et besoins régionaux/locaux
- Laboratoires mobiles

MODELISATION & CARTOGRAPHIE

- Prévisions court terme
- Analyse annuelle
- Scénarii prospectifs



CADASTRE DES EMISSIONS

- Simulation/prévision
- Aide à la décision
- Scénarios prospectifs

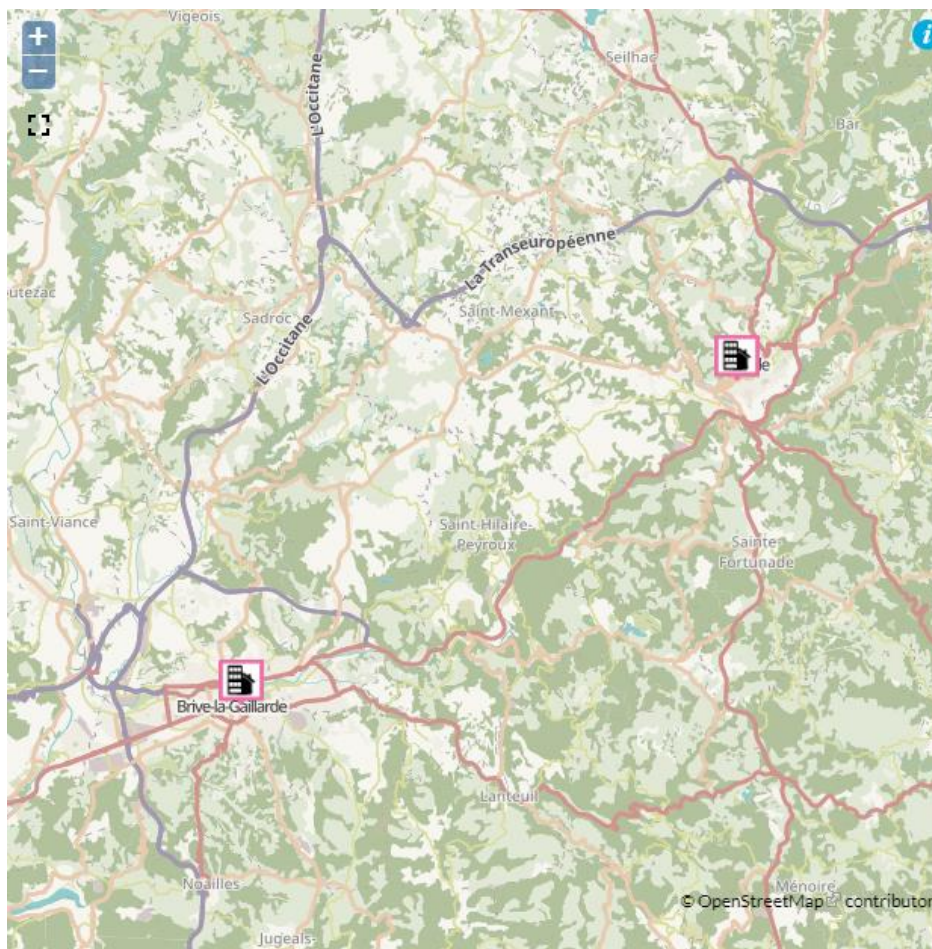


COMMUNICATION

- Informer
- Accompagner l'action
- Inciter aux changements

Les stations de mesure fixe du département

2 stations : Brive / Tulle



Nouvelles lignes directrices de l'OMS

Les recommandations OMS ont évolué en septembre 2021 : évolution à la baisse des seuils pour presque tous les polluants.

L'année 2021 brise donc la tendance régionale avec un dépassement des recommandations pour le NO₂ et les PM_{2,5}, contrairement aux observations de 2019 et 2020 (NO₂ : sauf Dordogne et Deux-Sèvres). Certaines recommandations voient leurs seuils diminuer, d'autres sont nouvellement créées.

Impact marqué pour les PM_{2,5} et PM₁₀ et NO₂ notamment.

Pas de mesure de PM_{2,5} en Corrèze.

Polluant	Unité	Durée retenue pour le calcul des moyennes	Lignes directrices 2005	Lignes directrices 2021
PM _{2,5}	µg/m ³	année	10	5
		1 jour*	25	15
PM ₁₀	µg/m ³	année	20	15
		1 jour*	50	45
O ₃	µg/m ³	pic saisonnier	-	60
		8 heures	100	100*
NO ₂	µg/m ³	année	40	10
		1 jour*	-	25
SO ₂	µg/m ³	1 jour*	20	40
CO	mg/m ³	1 jour*	-	4

* 3 jours de dépassement autorisés par an

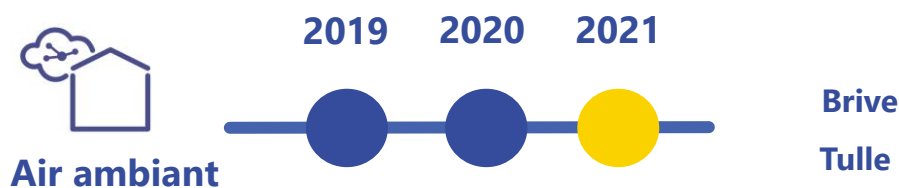


Respect des valeurs réglementaires

🔍 Dioxyde d'azote NO₂

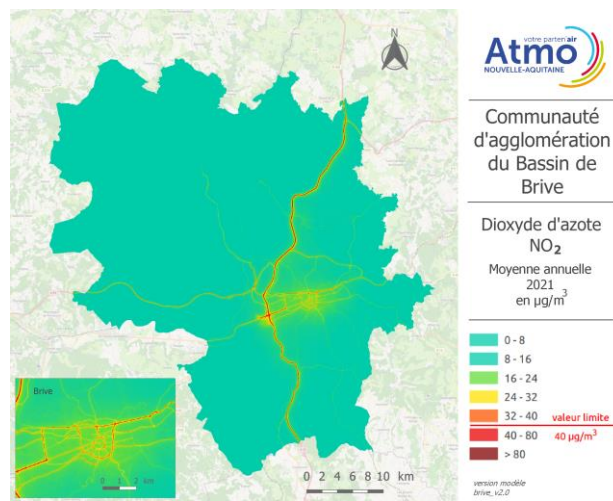
EXPOSITION **CHRONIQUE** A LA POLLUTION DE L'AIR

🔍 Valeur limite
🔍 Recommandation OMS



● réglementation respectée





● recommandation OMS non respectée

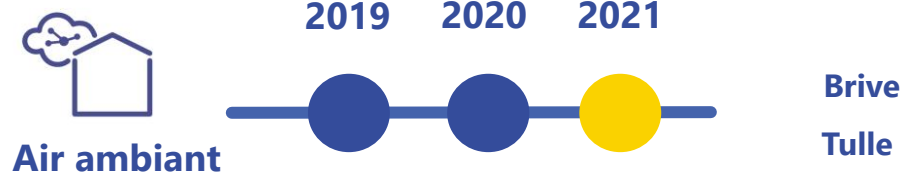


Respect des valeurs réglementaires

Dioxyde d'azote NO₂

EXPOSITION **PONCTUELLE** A LA POLLUTION DE L'AIR

-  Seuil d'alerte
-  Seuil d'info et recommandations
-  Valeur limite
-  Recommandations OMS



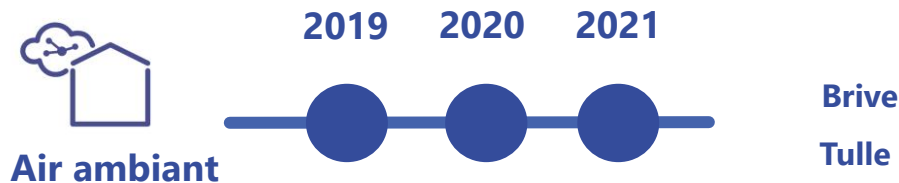
-  **réglementation respectée**
-  **recommandation OMS non respectée**

Respect des valeurs réglementaires

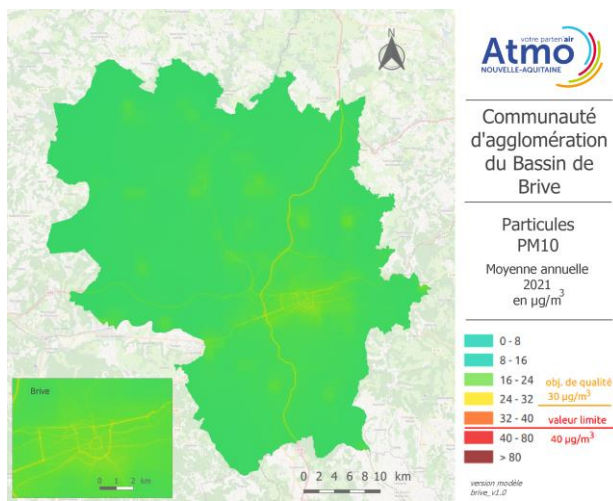
🔍 Particules en suspension PM10

EXPOSITION **CHRONIQUE** A LA POLLUTION DE L'AIR

- 🔍 Valeur limite
- 🔍 Objectif de qualité
- 🔍 Recommandation OMS



● réglementation respectée

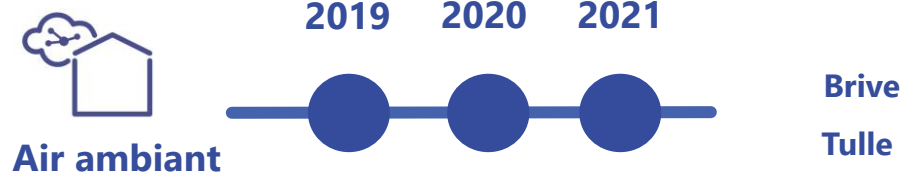


Respect des valeurs réglementaires

🔍 Particules en suspension PM10

EXPOSITION PONCTUELLE A LA POLLUTION DE L'AIR

- 🔍 Seuil d'alerte
- 🔍 Seuil d'info et recommandations
- 🔍 Valeur limite
- 🔍 Recommandation OMS



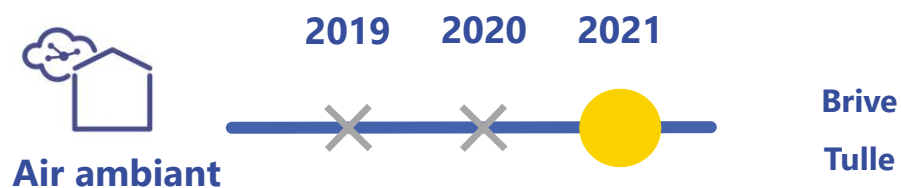
● réglementation respectée

Respect des valeurs réglementaires

Ozone O₃

EXPOSITION **CHRONIQUE** A LA POLLUTION DE L'AIR

 Recommandation OMS

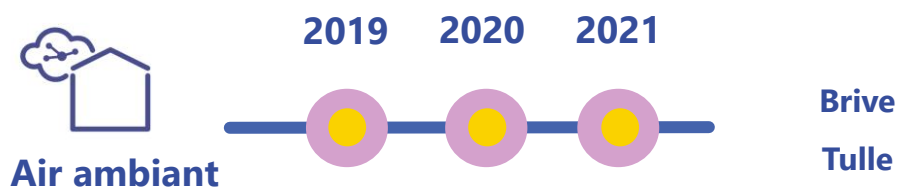







-  réglementation respectée
-  recommandation OMS non respectée
-  inexistant

Respect des valeurs réglementaires

Ozone O₃

EXPOSITION PONCTUELLE A LA POLLUTION DE L'AIR



-  Valeur cible
-  Objectif de qualité
-  Recommandation OMS
-  Seuil d'alerte
-  Seuil d'info et recommandations

-  réglementation respectée
-  recommandation OMS non respectée
-  objectif de qualité non respecté

Année 2021 – épisodes de pollution

Nombre de dépassement lors des épisodes de pollution	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	Nouvelle - Aquitaine
SIR aux PM10	0	1	2	2	2	4	6	1	8	0	2	2	30
SAL aux PM10	0	0	0	0	0	0	1	0	3	0	0	0	4

SIR : Seuil d'Information et de Recommandations

SAL : Seuil d'Alerte

34 épisodes de pollution en 2021 en Nouvelle-Aquitaine (et 35 procédures préfectorales)

- PM10 : 34 épisodes sur 12 jours différents
- SO₂, O₃, NO₂ : 0 épisode

En Corrèze

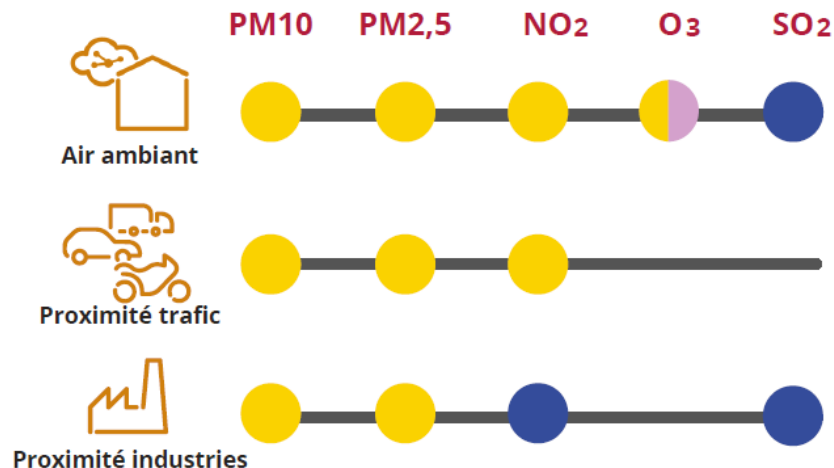
- 2 épisodes de pollution (dépassements du seuil d'info et recommandations)

Année 2021 – synthèse régionale

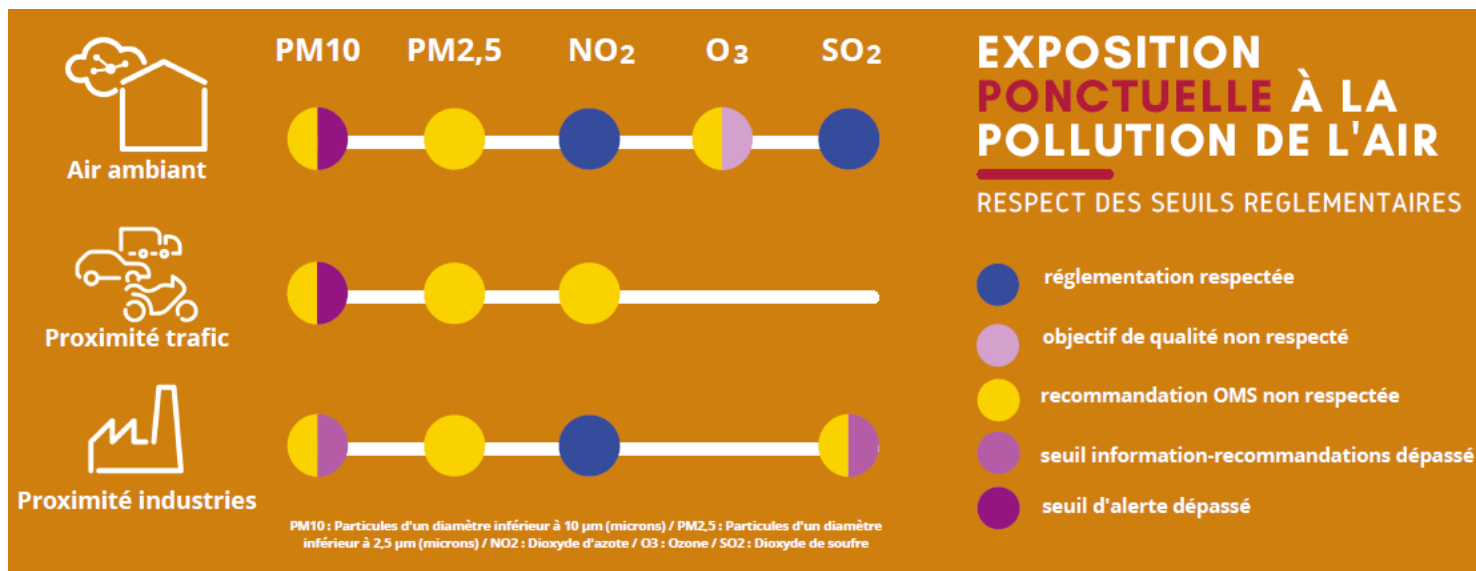
EXPOSITION CHRONIQUE À LA POLLUTION DE L'AIR

RESPECT DES SEUILS REGLEMENTAIRES

- réglementation respectée
- objectif de qualité non respecté
- valeur limite non respectée
- recommandation OMS non respectée



PM10 : Particules d'un diamètre inférieur à 10 µm (microns) / PM2,5 : Particules d'un diamètre inférieur à 2,5 µm (microns) / NO2 : Dioxyde d'azote / O3 : Ozone / SO2 : Dioxyde de soufre



Éléments de cadrage

→ Principaux seuils réglementaires

	Seuil
Exposition chronique	<p><u>Valeur limite</u> : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble</p> <p><u>Valeur cible</u> : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter (... cf. Valeur limite)</p> <p><u>Objectif de qualité</u> : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble</p>
Exposition aigüe	<p><u>Seuil d'alerte</u> : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence</p> <p><u>Seuil d'information et de recommandations</u> : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaires l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions</p>

Merci pour votre attention

[Bilan qualité de l'air 2021](#)

Présentation d'Atmo Nouvelle-Aquitaine